

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/03/53

Objet : 53 - VN25001 Travaux d'éclairage public 2025

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition de l'entreprise TEIM

Décide

- De donner son accord à la signature du marché n° VN25001 Travaux d'éclairage public 2025 avec l'entreprise TEIM, domiciliée Avenue De Bischwiller 14500 VIRE NORMANDIE.

Le marché est conclu pour un montant estimatif de 124 871.00 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 17 mars 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250324-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025

Publication : 24/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Décision du Maire n°2025/03/53 du 17 mars 2025

